

L'Apapulien

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval

Vol. 17, n° 3 - Octobre 2014

Dans ce numéro

Dix ans de syndicalisation, de reconnaissance et de fierté

Prendre en main son devenir syndical 1

Conditions de travail

Qu'est-ce que *L'essentiel de la convention* ? 3

Pour protéger l'intégrité de l'État québécois: Le Conseil québécois des syndicats professionnels réclame une loi pour protéger les divulgateurs 3

La FORCE de notre syndicat est avant tout tributaire de l'ENGAGEMENT de nos membres 4

Nouvelles de nos membres ... 4

Le 5 décembre 2014

Congé de la Fête de l'Université 4

L'APAPUL tourne une autre page de son histoire ! 5

Comité d'information et de consultation

Claudine Bergeron, Dominique Bernier, Annie Cantin, Gaston Quirion, Christian St-Pierre, Andrée-Anne Lavoie, responsable, Johanne Richard, secrétaire à l'édition

Dix ans de syndicalisation, de reconnaissance et de fierté

Prendre en main son devenir syndical

Par Annie Cantin, membre du comité d'information et de consultation

« Gilles Marchand, président de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL), et Lise Darveau-Fournier, vice-rectrice aux ressources humaines, ont procédé, le jeudi 16 décembre, à la signature officielle de la première convention collective de l'APAPUL¹. »

C'était il y a dix ans. Et le moment était important.

Rappelons l'histoire, pour ceux et celles qui n'y étaient pas encore. Regroupement actif, mais sans existence juridique, au sens du *Code du travail*, depuis sa création en 1968, l'APAPUL allait connaître en 2004 une année déterminante pour la protection du personnel administratif et professionnel de l'Université Laval. Alors placée devant une menace de maraudage qui pouvait l'affaiblir et affecter les conditions de travail de ses membres, l'Association, malgré le souvenir de trois projets de syndicalisation déboutés en 1971, 1979 et 1983, convoque ses membres en assemblée générale le 17 août 2004, et soumet au vote une nouvelle proposition d'accréditation syndicale. Celle-ci est adoptée à 95 % et présentée, dans les jours qui suivent, à la Commission des relations du travail. La décision se fera attendre jusqu'au 25 octobre, date à laquelle le Ministère du Travail accorde officiellement à l'Association la reconnaissance demandée.

Le conseil d'administration peut donc franchir un pas de plus, et c'est avec ses membres qu'il le fera. Réunis en assemblée générale extraordinaire (à tous les points de vue), ces derniers, dont vous étiez peut-être, se prononcent (vote secret) à 98 % en faveur de ce qui allait devenir, le 16 décembre, la première convention collective de l'Association. *Notre première convention collective, en bonne et due forme.*

L'APAPUL est un syndicat indépendant, non affilié à une grande centrale selon la volonté des Apapuliennes et Apapuliers pour qui l'autonomie professionnelle compte parmi les valeurs à préserver. Elle est membre du Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP) au sein duquel elle fait figure de modèle.

Forte d'une relation de confiance patiemment et lucidement construite avec l'employeur, l'Association compte aussi, et surtout, sur un appui solide de ses membres, pourtant placés, au cours des dix dernières années, face à des choix qui auraient pu se révéler déchirants, mais qui se sont plutôt avérés des moments-clés de son évolution comme :

¹ Yvon Larose, « Une première convention collective pour l'APAPUL », *Au fil des événements*, 6 janvier 2005.

- la création, en 2007, d'un *Fonds de défense professionnelle* afin de permettre l'accumulation de sommes pouvant servir à la défense des intérêts des membres et de financer tout grief ou de toute action devant un tribunal civil ou administratif;
- la majoration, en 2007, des cotisations des membres en appui à la consolidation des ressources syndicales;
- la révision, aussi en 2007, du plan de classification, exercice délicat de rationalisation structurelle au terme duquel la masse salariale apapulienne s'est bonifiée de 9M \$;
- en 2011, négociations avec son lot de paris risqués dont celui du vote sur les propositions « quasi-finales » de l'employeur, renversées à près de 95 % lors de l'assemblée du 2 février 2011 qui ont mené à une mobilisation encore plus vive des syndiqués.



Dans son texte de présentation du rapport annuel de l'APAPUL [2004-2005](#), premier rapport de l'Association à titre de syndicat, Gilles Marchand, alors président, écrivait :

« Le monde du travail a complètement changé au cours des 20 dernières années. La survie de notre Association en tant qu'entité a été préservée. L'APAPUL est résolument tournée vers l'avenir et, pour cela, elle s'appuie sur des forces extraordinaires que sont, d'une part, ses membres, et, d'autre part, l'ensemble de ses représentantes et de ses représentants. »

Dix ans plus tard, cet avenir est en cours

Il se manifeste et se construit à travers le travail et l'apport humain de 980 membres animés par un professionnalisme unique et profondément engagés dans la réalisation de la mission académique, scientifique et sociale de l'Université Laval.

Que lui souhaiter aujourd'hui pour demain ?

Il importe de formuler le vœu que l'APAPUL assume pleinement, dans le respect de tous, son identité syndicale, qu'elle continue à défendre les intérêts de ses membres et à assurer avec égards, leur développement professionnel, et enfin, qu'elle trouve, en retour, une cohésion de ses membres encore plus forte et, qui sait, élargie à l'ensemble du personnel professionnel de l'Université Laval, un vœu cher au président actuel, Charles Simard.



Conditions de travail

Qu'est-ce que *L'essentiel de la convention* ?

L'essentiel de la convention, c'est une initiative du comité d'éducation et de formation syndicales qui se veut un abrégé des principaux éléments de votre convention collective présentés sous forme de tableaux et accompagnés d'exemples concrets issus de l'expérience des membres. En fait, c'est un aide-mémoire pour les membres qui connaissent bien la convention ou un outil de vulgarisation pour ceux qui sont moins familiers avec celle-ci.

Vous retrouverez, dans ce [document](#), les éléments à connaître relativement à vos conditions de travail, aux processus de sélection, à la gestion de l'horaire régulier de travail ou aux heures supplémentaires, aux programmes de conciliation travail et vie personnelle, aux vacances et congés, etc.

Midis formation

Vous avez envie d'en apprendre davantage ? Vous avez des interrogations ? Vous souhaitez partager vos expériences ou nous exposer vos besoins en matière de relations de travail ? Que vous soyez une professionnelle ou un professionnel récemment embauché ou que vous cumuliez déjà plusieurs années d'expérience comme membre de l'APAPUL, *L'essentiel de la convention* s'adresse à vous !

Les membres du comité d'éducation et de formation syndicales, ainsi que les conseillers en relations de travail de l'APAPUL, vous invitent à participer à l'un des petits groupes de formation sur *L'essentiel de la convention* qui se tiendra dans vos pavillons.

Visitez le [site Web](#) de l'APAPUL pour connaître les dates des formations à venir, ou surveillez les invitations afin de vous inscrire.

Marjorie Balzano

Membre du comité d'éducation et de formation syndicales

[Communiqué](#) émis par le CQSP

Pour protéger l'intégrité de l'État québécois :

Le Conseil québécois des syndicats professionnels réclame une loi pour protéger les divulgateurs

Le Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP) réclame la mise en place rapide d'une loi et de divers mécanismes facilitant la dénonciation d'actes susceptibles de dissimuler de la collusion et de la corruption, qui permette la protection des divulgateurs dans le but d'accroître efficacement l'intégrité de tous les acteurs – publics et privés –, de même que celles de l'État québécois, des municipalités et des universités.

Comme cela s'applique dans les cas de femmes en congé de maternité ou de représentants syndicaux victimes de représailles de leur employeur, le CQSP estime que le fardeau de la preuve devrait être inversé pour les divulgateurs de bonne foi. L'employeur devrait avoir à prouver qu'une quelconque mesure de représailles n'a pas été prise pour punir une divulgation de bonne foi d'actes possiblement répréhensibles.

Toute divulgation faite de bonne foi selon la loi devrait jouir d'une immunité devant toute procédure disciplinaire et toute responsabilité civile, criminelle ou administrative, incluant le libelle et la diffamation, afin d'éviter qu'un divulgateur ne croule sous des poursuites judiciaires faites de mauvaise foi. La loi de-

vrait protéger l'erreur honnête et de bonne foi du divulgateur, devrait protéger le droit pour le divulgateur de refuser de participer à des actes qu'il croit répréhensibles et devrait invalider toute convention, tout accord ou tout règlement privé qui en perturbe l'application.

La loi doit protéger contre toute forme de représailles ou de discrimination, comme les congédiements, les sanctions disciplinaires, les suspensions, les rétrogradations, les transferts ou réaffectations, les évaluations négatives, le harcèlement, les menaces, la stigmatisation par les pairs, la perte de statut ou de bénéfices, le blocage quant aux primes, l'accès à la formation ou aux promotions, ou tout changement significatif dans les responsabilités, dans les tâches et dans les conditions de travail.

Un processus transparent et fiable pour les deux parties (divulgateurs et répondants) doit être mis en place. La loi doit prévoir la protection de l'identité des divulgateurs et la possibilité de divulgations anonymes, de même que des sanctions en cas de révélation de l'identité du divulgateur sans son consentement explicite.

La **FORCE** de notre syndicat est avant tout tributaire de l'**ENGAGEMENT** de nos membres

Nous remercions les personnes suivantes qui ont accepté de s'investir auprès de l'Association :

Conseil d'administration

- Judith Lussier, Faculté de médecine, a été nommée administratrice au groupe Facultés de l'ouest
- Karen Wells, Faculté des lettres et des sciences humaines, a été nommée administratrice au groupe Facultés de l'est

Comité des activités professionnelles et sociales

- Sophie Leclerc, Faculté de théologie et de sciences religieuses
- Judith Paquet, Rectorat
- Amélie Trépanier, Bureau des services pédagogiques, membre par intérim .

Nouvelles de nos membres

Nouveaux membres

Postes temporaires :

- Marie-Pier Auclair Nicolles, conseillère en prévention, Vice-rectorat aux ressources humaines
- Isabelle Bilodeau, chargée de communication, Direction des communications
- Isabelle Denis, consultante en counseling, Faculté des sciences sociales
- Nathalie Fillion, chargée de communication, Faculté des sciences et de génie
- Marie-Desneiges Hamel, conseillère en formation, Faculté des sciences de l'administration
- Joël Muhimpundu, chargé de programme et d'analyse, Faculté des sciences et de génie
- Manon Plante, chargée de communication, Direction des communications
- Gaby Tremblay, agente de recherche et de planification, Faculté de médecine

Poste étudiant :

- Maxime Caron, consultant spécialisé en évaluation ou en statistique, Faculté des sciences et de génie

Bonne retraite !

Nous souhaitons une belle retraite aux personnes suivantes :

- Jocelyne Boivin, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (1^{er} octobre 2014);
- Hélène Cauffopé, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (5 janvier 2015)

Membre reconnu pour sa compétence

L'APAPUL est heureuse de vous présenter les membres de l'Association dont le succès témoigne de leur excellence.

Félicitations à Sarah Samson, spécialiste en ressources documentaires à la Bibliothèque, qui a obtenu un avancement accéléré pour rendement exceptionnel.

Le 5 décembre 2014

Fête de l'Université

Conformément aux dispositions de la convention collective, le vendredi 5 décembre 2014 est un jour férié et chômé pour tous les employés de l'Université Laval.



L'APAPUL tourne une autre page de son histoire !

Le 1^{er} octobre 1972 se tenait le tout premier tournoi de golf de l'APAPUL au club de golf de Courville. Ce tournoi s'est déroulé tous les ans (à l'exception de deux années), ce qui en a fait une tradition de quelque 40 ans.

La 40^e et dernière édition de cette activité qui a réuni, au fil des ans, plusieurs membres, cadres, membres retraités, des représentants de la direction de l'Université, ainsi que différents représentants de commanditaires a eu lieu le 13 juin 2014.

Considérant le nombre décroissant de participation à cette activité, la décision de mettre un terme à l'organisation du tournoi de golf a été prise par les membres du conseil d'administration de l'APAPUL, et ce, après un long débat, le 17 septembre dernier.

Remerciements

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier sincèrement :

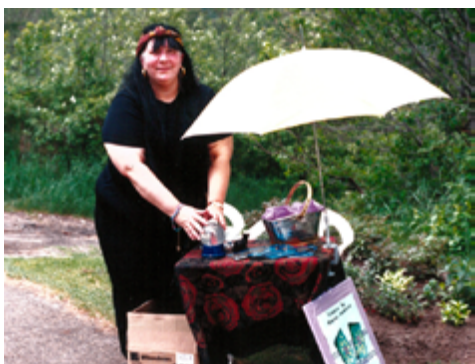
- tous les membres qui se sont impliqués de près ou de loin à l'organisation de ces tournois;
- Lyne Robitaille, agente de bureau de l'APAPUL, qui a su tenir le fort durant plus de 25 ans et qui a travaillé d'arrache-pied afin que, année après année, cette activité sociale devienne inoubliable pour les participantes et participants;
- tous les golfeuses et golfeurs qui, à leur façon, ont animé ces éditions annuelles; et
- d'une manière particulière, nos précieux commanditaires qui nous ont fait confiance durant ces nombreuses années;
- le dévouement de nombreux bénévoles sans lesquels, ces tournois n'auraient pu avoir lieu.

- | | | |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|
| • Faouzi Benjelloun | • Christian Goudreau | • Clément Montminy |
| • Marcel Bernard | • Daniel Guay | • Louise Montreuil |
| • Dominique Bérubé | • Carole Guérin | • Carole Nadeau |
| • Marc Boivin | • Richard Labrecque | • Gilbert Nadeau |
| • Lucie Bouffard | • Frédéric Lavigne | • Sébastien Nadeau |
| • Jacques Boudreault | • Catherine Leclerc | • Jean Noël |
| • Julie Charest | • Claude LeMay | • Catherine Normand |
| • Anne Clément | • Marie-Alexandra Lachance | • Isabelle Quintal |
| • Jean-Pierre Collin | • Frédéric Lavigne | • Johanne Richard |
| • Pierre Comeau | • Andrée-Anne Lavoie | • Nadja Rioux |
| • Françoise Coutu | • Nancy Lavoie | • Manon Robichaud |
| • Éric Couture | • Claude LeMay | • Claudine Robitaille |
| • Céline Cyr | • Richard Levac | • Lyne Robitaille |
| • Yves D'Astous | • Lucie Loiselle | • André Savoie |
| • Patrick Dallaire | • Louis-André Lortie | • Danny J. Sohier |
| • Bruno Déry | • Ahmud Mantah | • Sylvain Trépanier |
| • Lise Dubé | • Yvon Mantha | • David Tremblay O'Neill |
| • Lucie Garneau | • Éric Matteau | • Robert Tremblay |
| • Charles Garon | • Louissette Martin | • Christopher Viel |
| • Sonia Gaudreault | • Mélanie Michel | |
| • Maria Gosselin | • Gilles Miotto | |

et les premiers organisateurs...

Les bulletins souvenir golf de 1998 à aujourd'hui sont disponibles sur le site Web de l'APAPUL au www.apapul.org

Quelques souvenirs des organisateurs et bénévoles...



Merci!

